

Les congés de Pâques 2019 alignés avec la Flandre

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé mercredi de revoir la date des congés scolaires pour Pâques 2019 afin de l'aligner sur le calendrier appliqué en Flandre. Ce congé se tiendra donc du 8 avril au 22 avril 2019. Fin 2017, le gouvernement avait arrêté d'autres dates pour ce congé, le décalant pour la première fois par rapport à la Flandre. La mesure avait suscité quelques remous auprès de familles avec des enfants inscrits dans des écoles de rôles linguistiques différents. Pour remédier à cet hiatus, la législation a dû être modifiée.